

ACTUALITES SCIENTIFIQUES ET REGLEMENTAIRES - 2018 SEMAINE 32

Chers collègues,

L'OMEDIT ARA vous informe des publications suivantes :

1/Actulités réglementaire

Dates	type texte	THEME	RESUME
13/08/2018	Note d'information NOR: SSAH1821963N	RUPTURE MDS (Aclotine)	NOTE D'INFORMATION N° DGOS/PF2/DSS/1C/2018/194 du 2 août 2018 Cette note d'information précise les modalités de prise en charge en sus des prestations d'hospitalisation de la spécialité ATENATIV 500 UI, poudre et solvant pour solution injectable, qui fait l'objet d'une autorisation d'importation accordée par l'ANSM au laboratoire OCTAPHARMA France en raison de tensions d'approvisionnement avec la spécialité habituellement commercialisée en France contenant de l'antithrombine III. En effet, cette dernière est inscrite, dans son indication, sur la liste mentionnée à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale dite « liste en sus » et bénéficie à ce titre d'une prise en charge en sus des prestations d'hospitalisation.
http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/08/cir_43875.pdf			
13/08/2018	Note d'information /dépêche APM	Sérialisation	La direction générale de la santé (DGS) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS) ont publié un guide méthodologique pour aider les pharmacies à usage intérieur (PUI) à mettre en œuvre le dispositif de sérialisation du médicament dans les établissements de santé (NOTE D'INFORMATION N° DGOS/PF2/DGS/PP2/2018/196 du 2 août 2018). Ce guide fournit une aide méthodologique aux pharmacies à usage intérieur qui sont engagées dans la mise en œuvre de la sérialisation au sein des établissements de santé. La mise en œuvre du règlement délégué implique des adaptations techniques, notamment des outils informatiques voire organisationnelles qu'il est nécessaire d'anticiper dès maintenant pour une mise en application effective, à compter de la date butoir du 9 février 2019.
http://circulaires.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&retourAccueil=1&r=43877			
13/08/2018	Note d'information NOR: SSAH1819793N	Financement YONDELIS®	NOTE D'INFORMATION N° DGOS/PF2/DSS/1C/2018/171 du 13 juillet 2018 relative à l'arrêt du soutien exceptionnel au financement de la spécialité Yondelis® (trabectédine) dans la prise en charge des patients atteints de sarcomes des tissus mou. Cette note permet d'informer les établissements de <u>l'arrêt du soutien financier</u> exceptionnel alloué annuellement <u>entre 2013 et 2016</u> , à l'utilisation de Yondelis® (trabectédine) dans la prise en charge des patients atteints de sarcomes des tissus mous évolués. Les établissements de santé <u>ne devront plus déclarer via FICHCOMP-ATU</u> les consommations de Yondelis® (trabectédine) dans cette indication à compter du 1er janvier 2018.
http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/07/cir_43817.pdf			

En vous souhaitant bonne réception,

Bien cordialement.



Dr Luc FORONI Dr Karine VAYRON Dr Guillaume ROUSSET OMEDIT Auvergne Rhône-Alpes 04 27 86 57 65

ars-ara-omedit@ars.sante.fr

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes 241 rue Garibaldi - CS93383 - 69418 Lyon cedex 03

